

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 23 décembre 2016

## **Paquets neutres obligatoires à la vente : un défi pour les buralistes**

**C'est à partir de ce 1<sup>er</sup> janvier que les buralistes ne pourront plus vendre que des paquets neutres. Les buralistes ont combattu cette mesure, parce que personne n'a pu prouver son efficacité et qu'elle va pousser plus de fumeurs à s'approvisionner sur le marché parallèle. Ils s'y adaptent néanmoins, malgré les difficultés. Et 2017 sera l'année d'une modernisation et d'une diversification accrue.**

A partir de ce 1<sup>er</sup> janvier 2017, les buralistes ne peuvent plus vendre que des paquets de tabac neutres. Une mesure qu'ils ont combattue, au travers des manifestations du 31 mars 2015 devant l'Assemblée nationale, comme du 22 juillet devant le Sénat. Au travers également de la journée nationale d'action du 8 septembre qui s'est déroulée dans 80 villes de France. Comme enfin, par le meeting en multiplex du 2 novembre, à Nantes, Toulouse, Lyon, Marseille et Paris. Une mesure votée à deux voix près le 26 novembre 2015.

Ils l'ont combattue, parce que jamais personne n'a pu apporter la preuve de son efficacité. Et les Français ne s'y trompent pas : le dernier sondage en date sur le sujet montre qu'ils sont 76% à estimer que l'instauration du paquet neutre pour lutter contre le tabagisme est inefficace (sondage Odoxa pour Le Parisien / Aujourd'hui en France de novembre 2016.)

Ils l'ont combattue, parce qu'elle crée une nouvelle distorsion de concurrence entre la France et les pays voisins. « A la différence de prix du tabac, déjà considérable entre la France et ses voisins, on ajoute celle du paquet puisque la France est la seule à choisir le paquet neutre en Europe. Cela va pousser plus de fumeurs à s'approvisionner sur le marché parallèle », affirme Pascal Montredon, Président de la Confédération des buralistes.

Une mesure à laquelle ils vont s'adapter, malgré les difficultés : temps doublé à ranger, stocker les commandes et à servir les clients sans se tromper.

L'année 2017, néanmoins, sera placée sous le signe de la modernisation et de la diversification accrue. Grâce au protocole d'accord signé avec l'Etat qui prévoit de lancer la profession vers l'avenir, de jeter les bases du buraliste de demain. Grâce à la diversification menée par les buralistes eux-mêmes, à l'image du Compte Nickel, cette réussite technologique et sociétale que 457 000 de nos concitoyens plébiscitent.

Ils vont s'en saisir, enfin, pour travailler à la diversification de leur offre. « Nous allons créer de nouveaux partenariats, lancer des nouveaux projets, pour refonder notre modèle de commerce de proximité. Et ce que je peux vous dire, c'est que les buralistes vont surprendre ! », conclut le Président de la Confédération.

Contact presse : Confédération des buralistes :

Guillaume Legros - 06.32.74.27.67 / g.legros@buralistes.fr

Jean-Paul Vaslin - 06.09.31.16.11 / jp.vaslin@buralistes.fr